

Présents : Mme Donatin, Maire,

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.
Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Grelier, Lefèvre,
Le Rétif, Monsimier, Péro, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

Mme Buchart donne pouvoir à Mme Delbecque
M. Deloget donne pouvoir à M. Deau.
M. Bouchard.
Mme Legastelois.

Secrétaire : M. Philippe Péru.

PRESENTATION DU CRAC PAR LA SHEMA

M. Aussant présente les éléments du bilan financier des opérations réalisées dans l'écoquartier : CRAC (Compte-rendu annuel aux collectivités). La présentation est consultable en mairie.

Monsieur DEAU, maire-adjoint à l'urbanisme, rappelle que le compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) est un rapport annuel obligatoire établi par le responsable d'une opération, en l'occurrence la SHEMA/Edifidès dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier. Il s'agit d'un point sur la situation au 31 décembre 2020.

Le compte-rendu d'activité, préalablement étudié en commission urbanisme, est présenté en conseil municipal par M. Philippe AUSSANT de la SHEMA, aidé de M. Paul LAISNÉ, de la SHEMA également.

Ce compte-rendu comporte :

- Un rappel du bilan au 31 décembre 2020.
- Un point sur les différentes dépenses : acquisitions foncières, les études, les honoraires, les travaux (permettant de faire un point sur les chantiers en cours), les frais divers et charges de gestion, les dépenses de communication et de commercialisation, la rémunération de l'aménageur, et enfin les frais financiers.
- Un point sur les différentes recettes : les cessions foncières (permettant de faire un état des commercialisations à venir), les subventions, les participations, les produits de gestion et produits financiers.
- Un point sur la trésorerie.
- Le bilan financier et le plan de trésorerie prévisionnels.

A l'issue de cette présentation M. Le Rétif demande s'il serait possible de recevoir le CRAC en amont du conseil municipal. M. Deau répond qu'il a été présenté et transmis aux membres de la commission urbanisme. Il note de le faire à destination de l'ensemble des membres du conseil l'année prochaine.

Proposition de 2 nouveaux scénarios pour proroger le contrat de concession au-delà de 2026.

M. Deau précise qu'ils ont été présentés en commission urbanisme et que pour le moment on est dans un échange.

Il est impossible de freiner le rythme de construction pour la période 2021-2024, puisque la plupart des lots ont déjà été vendus par l'aménageur, les terrains ont été viabilisés, la voirie a été réalisée (secteur St Martin et Phase 1 du secteur Perruques).

Scénario 1 - Echéance 2031 : En prorogeant jusqu'à 2031 la perte de marge bénéficiaire est estimée à 42 000 € sans prendre en compte l'augmentation probable du prix de vente des lots. Dans ce cas

livraison de 22 logements en moyenne par an pour aboutir à 135 logements au final pour les phases 2 et 3 du secteur Perruques.

Dans ce scénario, 2023 serait une année blanche : aucune cession de lot.

Scénario 2 - Echéance 2029 :

En prorogeant jusqu'en 2029 la perte de marge bénéficiaire est évaluée à 18 000 €, excepté si les prix de cession au m² augmentent.

Livraison de 27 logements en moyenne par an pour le même nombre total de logements, soit seulement 5 logements de plus par an.

Il indique également que les directeurs de la SHEMA et d'Edifidès ont convenu qu'il n'y avait pas lieu de demander des pénalités à la commune pour ce changement dans le contrat de concession.

Mme Donatin précise qu'il appartiendra maintenant à la commission urbanisme d'étudier ces 2 scénarios en détail.

Echanges :

Personne n'ayant de questions immédiate, M. Aussant mentionne le fait qu'à la prise de décision ils établiront un bilan et le présenteront à la commune. Mme Donatin indique que la commune de Verson s'engage à prendre une décision à l'automne.

Question de M. Le Rétif : y a-t-il eu du retard par rapport au COVID ?

M. Froger (Edifidès) : non, excepté à l'issue du 1^{er} confinement.

Question de M. Le Rétif : Quel est le délai entre les 1^{ères} discussions et la signature de promesses de vente ?

Réponse de M. Aussant : Cela peut aller de 6 mois à 4 ans, comme pour SOTRIM où le macro lot était important. Mais en moyenne c'est 12 mois.

M. Aussant précise qu'à ce stade il était encore possible de renégocier le contrat de concession car les travaux n'avaient pas commencé dans les phases 2 et 3 du secteur Perruques. Dans le cas contraire, ni la SHEMA ni Edifidès n'auraient accepté la demande de la commune de Verson car des frais auraient déjà été engagés.

Mme Roux intervient alors sur la question des poubelles. Elle souhaiterait qu'elles soient mises en service plus rapidement quand il y a des emménagements dans l'écoquartier. M. Deau répond que c'est de la compétence de Caen la mer et qu'un boitage a déjà été réalisé par les élus pour sensibiliser la population au mode de collecte spécifique de l'écoquartier.

Une autre solution pourrait être de mettre des bennes à disposition pendant les 15 premiers jours ou 4 premières semaines. Il est nécessaire que les nouveaux arrivants comprennent le principe de l'écoquartier, qui ne met pas à disposition des bacs individuels. Il y a un travail de communication à mener, qui a déjà été fait et sera poursuivi. Mme Brioul précise que ce souci se régule au fil du temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et 2 abstentions :

- D'approuver le compte rendu d'activité 2020 de la concession d'aménagement de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson présenté par la SHEMA.
- D'approuver les comptes de la concession arrêtés au 31 décembre 2020 et le bilan prévisionnel de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2021

Madame la Maire rappelle les grands points du compte-rendu du conseil du 12 avril 2021. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

M. DEAU :

Le 20 mai dernier la Commission Urbanisme s'est réunie afin :

- de traiter des dossiers d'urbanisme en cours ;
- d'assister à la présentation par la SHEMA/Edifidès du CRAC 2020 ;
- d'échanger avec la SHEMA/Edifidès sur des scénarii de prorogation du traité de concession qui ont été présentés ce soir aux membres du conseil municipal

M. LE BOURGEOIS :

Création de l'espace boisé

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la création de l'espace boisé.

Un groupe constitué de Claude Le Bourgeois, Philippe Monsimier et Nathalie Donatin et d'un représentant de l'O.N.F. (Office National des Forêts) a procédé à l'analyse des offres dont le rapport a été présenté à la Commission Espaces Publics - Cadre de Vie le 26 mai 2021.

Rappel des conditions du règlement de consultation sur le choix du prestataire :

- critère prix pour 40 % et,
- critère de valeur technique pour 60 %.

Critère prix :

1. - Thierry BISSON : 64.576,57 € = 29,2 % ;
2. - Thierry BOURRE : 47.074,79 € = 40,0 % ;
3. - Paysages DUBOSCQ ... : 50.990,24 € = 36,9 %.

Critère de valeur technique :

Plan - Calendrier - Travail du sol - matériel/équipe

1. - Thierry BISSON 52,5 % ;
2. - Thierry BOURRE 15,0 % ;
3. - Paysages DUBOSCQ 60,0 %.

Note finale :

1. - Thierry BISSON 81,7 % ;
2. - Thierry BOURRE 55,0 % ;
3. - Paysages DUBOSCQ 96,9 %.

En conséquence, la Commission Espaces Publics - Cadre de Vie a proposé de retenir, sur la base de ces critères, l'entreprise Paysages DUBOSCQ pour un montant de 50.990,24 € T.T.C.

M. JOUBIN :

Les Ateliers Odon

Les travaux avancent à un rythme ralenti à cause des difficultés dues à la crise covid, aux moyens humains et à la disponibilité des matériaux.

L'escalier a été posé dans le bâtiment A.

Le comité de pilotage du restaurant scolaire, réuni le 26 avril, a choisi 3 cabinets d'architectes (sur les 15 candidatures reçues) qui doivent présenter leur projet. Ils ont été reçus le 30 avril pour la visite du site.

L'ouverture des plis se fera le 7 juin.

Après tirage au sort, l'audition des candidats se déroulera dans l'ordre suivant : cabinet Dauchez de 17h30 à 18h30, cabinet JV Archi de 18h30 à 19h30, cabinet atelier 970 de 19h30 à 20h30.

Travaux divers

- au foot : aménagement de bungalows de stockage.
- déplacement des activités des Archers de l'Odon à l'arrière du gymnase.

- modification de l'éclairage de l'église par l'installation d'appareils à leds.

Développement économique

Concernant les entreprises locales, on constate que les commerces semblent bien se porter. Le primeur est cependant bloqué dans son ouverture pour des problèmes administratifs. Quant aux commerces de restauration, ils peuvent accueillir leurs clients en terrasse, la mairie ayant répondu aux sollicitations de certains d'entre eux.

Pour ce qui est des entreprises artisanales et industrielles, elles ont des carnets de commandes bien remplis.

Enfin, en ce qui concerne la zone du PARO, de nombreuses entreprises ont posé des options qui doivent être confirmées. Par ailleurs, les petits-déjeuners pour les entreprises devraient reprendre avant la fin de l'année.

Mme de PANTHOU :

Repas des Anciens

La distribution des bons d'achat, mise en place pour remplacer le repas des Aînés, s'est déroulée le week-end des 8 et 9 mai et les jours qui ont suivi.

Le fait que la distribution se fasse en porte-à-porte pour 148 personnes (les personnes seules âgées de plus de 75 ans) a été très apprécié.

Les retours des bénéficiaires sont très positifs. Les retours des commerçants également.

Nous ferons un point complet quand nous aurons tous les retours afin de pouvoir dire combien de personnes ont utilisé ce bon et quel est le coût final de cette opération.

La distribution en porte-à-porte ayant été appréciée, les membres du CCAS ont évoqué le fait de pérenniser ces visites aux personnes seules une à deux fois par an.

Question de Mme Roux : il avait été question d'une délibération pour les bons d'achat. Il n'y en a pas eu ?

Mme Donatin : les bons d'achat ne pouvaient pas être financés sur le budget mairie comme prévu initialement, mais cela était possible sur le budget CCAS, c'est ce qui a été fait. Il n'y avait donc pas besoin d'une délibération en conseil municipal.

Mme Roux : Donc le CCAS peut payer des bons d'achat à des gens qui sont aisés ?

Mme Donatin : Le CCAS n'est pas réservé aux gens dans le besoin. Dans 90% des communes de France, il organise et finance le repas des aînés.

Vaccination covid 19

Une veille est effectuée par Mme Allenbach quant à la disponibilité de rendez-vous sur les 4 sites de vaccination de Caen qui permettent la prise de rdv en ligne. A ce jour 25 personnes ont bénéficié de ce service. Il n'y a pas de nouvelle demande depuis plusieurs jours déjà.

En ce qui concerne la mise en place d'un centre de vaccination éphémère à Verson : un cabinet médical de la commune a sollicité la Préfecture pour en ouvrir un. La Préfecture demande que la Mairie soit référente de ce projet. L'inscription de la Mairie auprès de la Préfecture est faite. A suivre.

Question de Mme Roux : J'ai été interpellée par une personne qui m'a dit que 200 doses avaient été refusées par la mairie.

Mme Donatin : J'ai été appelée par la préfecture un mercredi matin, sur mon téléphone personnel, alors que j'étais en classe. Dans l'impossibilité de répondre, j'ai rappelé une heure plus tard, et on m'a dit qu'il n'y avait plus de doses.

M. Stoffel : L'organisation de la vaccination est compliquée car on ne sait qu'au dernier moment quand les doses arrivent.

Interventions diverses : La vaccination en centre de vaccination se passe très bien, c'est très professionnel.

Mme Donatin conclut en redisant que Mme Allenbach n'a aucune demande de Versonnais actuellement, et que les personnes qui avaient besoin qu'on les aide l'ont été.

Le projet de Transport solidaire

Il devrait être soumis aux membres du CCAS lors de la prochaine commission du CCAS qui se tiendra le 1er juillet.

Plan canicule

Le plan CANICULE est activé au niveau national du 01/06/2021 au 31/08/2021 avec prolongation possible selon les conditions météorologiques.

La commune a l'obligation, dans ce cadre, de proposer aux personnes fragiles et isolées (plus de 65 ans, personnes en situation de handicap) de s'inscrire sur un registre nominatif dit « registre des personnes vulnérables ».

Un courrier dans ce sens basé sur les listes électorales va partir prochainement. Cette information sera également diffusée via les supports de communication habituels (Mois à Verson, Internet, Facebook, ...). L'inscription peut se faire à la demande de la personne ou à la demande de ses proches.

En cas de déclenchement d'une alerte par la Préfecture, une veille téléphonique est assurée par le CCAS pour s'assurer que les personnes inscrites vont bien et qu'elles savent vers qui se tourner en cas de difficulté.

Mme DELBECQUE :

- Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) : préparation de l'été avec Philippe Levadé et son équipe. Nous sommes toujours en attente du protocole sanitaire pour les ACM (Accueils collectifs de Mineurs), notamment concernant les mini-camps. Philippe proposera aux parents qui le souhaitent une rencontre pour évoquer les activités de l'été les mercredis de juin de 17h à 18h30.
- Réseaux d'Assistants Maternels (RAM) : rencontre avec les élus de Tourville sur Odon et Mouen pour le renouvellement de la Convention.

M. PIGNOREL :

- 1) Infrastructure informatique : Dominique Aublet suivra les prestataires. Montée en compétence pour le service technique et économies à réaliser en renégociant les contrats.
- 2) Amaury Le Déroff (en service civique) est régulièrement intervenu au CLSH pour proposer des animations basées sur l'impression 3D, la réalité virtuelle etc. Par exemple, les enfants ont visité virtuellement l'ISS, des sous-marins etc. Son service s'achevant prochainement, Amaury a commencé à former les agents de la collectivité à ces techniques pour que le relais soit assuré.
- 3) Sur une idée d'Hervé Thoreau, une visite virtuelle des œuvres des sculpteurs de l'Odon a été mise en place. On peut les regarder sur le site de Verson.
- 4) Visite, via la caméra 360, des salles municipales à louer. Olivier Joubin demande s'il sera possible que la même chose soit faite pour les Ateliers de l'Odon à l'automne. La réponse est oui.
- 5) Minecraft Verson a « fait le buzz ». Interview réalisée par France Bleu et Le Parisien. A partir du communiqué de presse de Sandrine Haize-Duval, 11 articles ont été rédigés, dont 2 en anglais. Il sera possible d'intégrer un mode e-sport.

Mme Grenèche quitte le conseil municipal à 22h26 en donnant un pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux.

Mme PERRIER :

- Mercredi 16 juin : 2 spectacles du festival de contes « Ma parole » seront donnés à la salle des Trois Ormes. La Compagnie « La truite à fourrure » se produira à 18h dans « Frère Lapin se déchaîne » et à 20h30 dans « American legend stories ». Contes déjantés et musique au menu !

Pour tous les spectacles, la réservation est obligatoire, compte tenu du nombre de places limité, et les gestes barrières sont toujours d'actualité.

- Par ailleurs, le week-end des 3 et 4 juillet, 2 spectacles programmés dans le cadre du festival Eclats de rue vous seront probablement proposés. Vous aurez des détails lors du prochain conseil.

Le feu d'artifice, initialement prévu le samedi 11 septembre, sera tiré le samedi 4 septembre, jour du forum des associations.

- Enfin, la saison culturelle a repris avec la programmation à l'Espace Senghor, le samedi 22 mai, d'un spectacle intitulé « Classiques ». Il a fallu refuser du monde, car le protocole impose une jauge à 35% de la capacité d'accueil. Le public a beaucoup apprécié cette fausse conférence humoristique sur la lecture.

Mme BRIOUL

Le patrimoine mixte du Président Senghor, stocké jusqu'alors à Canopé, a été conditionné par certains membres de l'association « Présence Senghor à Verson », des agents et une élue. L'ensemble a été déménagé par les agents des services techniques dans des locaux mis à disposition par Monsieur le Préfet. Nous les remercions !

Mme DONATIN :

1) Demande formulée par les conseillers départementaux actuels, Sophie Simonnet et Ludwig Wuillaume, de tenir des permanences avec installation d'un barnum dans le cadre de la campagne des élections départementales (jeudi 3 juin place du marché de 14 à 19h et mercredi 9 juin de 14 à 19h place Senghor). Autorisation accordée. La même proposition a été faite aux 2 candidats de la liste de gauche rencontrés en mairie le 12 mai : Alexandra Duhamel et Thibault Le Gal. Ils ont répondu qu'ils seraient de passage sur le marché et ne souhaitaient pas mettre en place une installation fixe.

2) Demande de mise à disposition de la salle des 3 Ormes le 15 juin pour la journée de la citoyenneté organisée par le collège. Accordée.

3) Rédaction d'un courrier pour appuyer les demandes formulées par le collège lors de sa manifestation de jeudi 20 mai. Rendez-vous au collège le 28 mai avec la principale, son adjointe, un professeur, M. Barbe (PAV), les conseillers départementaux, Emmanuel Gué et Mme Donatin pour envisager des solutions à différents problèmes :

- Le manque de personnel sur plusieurs postes (vie scolaire, administration, infirmière et assistante sociale).
- L'augmentation des effectifs.

4) Un tirage au sort pour désigner 9 jurés d'assises aura lieu le 8 juin à 17h en mairie. Le tirage au sort est public.

5) Il manque encore quelques assesseurs pour les élections du 20 juin : les membres du conseil municipal sont invités à mobiliser leur entourage et connaissances.

6) Deux recrutements sont en cours suite à deux départs en retraite :

- 1 ATSEM
- 1 Agent des services techniques.

7) Point sur l'incendie de DEEE.

Incendie des locaux d'une installation classée ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement niveau 1 soumis à déclaration) le 8 mai dans la nuit ainsi que 3 voitures dans le quartier Jacques Prévert. Une enquête est en cours. Elle est menée par la gendarmerie d'Evrecy en collaboration avec la brigade de recherche de Caen car les incendies sont de nature criminelle.

Durant toute la nuit les pompiers se sont relayés pour éteindre l'incendie.

L'entreprise DEEE est suivie par les services de la préfecture (DREAL) dans le cadre de la gestion post crise.

Les eaux aspergées pendant la nuit par les pompiers ont été rejetées dans le réseau pluvial => Odon.

Nécessité d'étudier les conséquences environnementales.

Cette entreprise stocke des déchets électroniques (D3E) dans un bâtiment situé impasse de la Mesnillière.

La DREAL avait constaté des écarts avec les prescriptions réglementaires lors des derniers contrôles en septembre-octobre 2020.

- absence de dalle étanche sous les stockages en extérieur ;
- absence de clôture devant le bâtiment ;
- demande de transmettre avant le 31 janvier le plan des stockages et les volumes stockés.

L'exploitant ne s'est pas mis en règle => Arrêté de mise en demeure de la préfecture le 26 mars 2021. Echéance fin juin 2021.

Aujourd'hui, suite à l'incendie, l'exploitant est dans l'obligation :

- de mettre en sécurité le site (fait) ;
- de proposer une solution pour évacuer les déchets de l'incendie (pas d'évacuation immédiate à cause de l'enquête) ;
- de prévoir, dans un délai d'un mois, des analyses pour mesurer l'impact sur l'Odon.

8- Courriers aux associations pour les subventions envoyés tardivement. Excuses.

9- La réunion de la commission de contrôle des listes électorales s'est déroulée le 27 mai à 17h30.

10- Le 28 mai a eu lieu une réunion avec MM Goutte et Chaventré pour discuter de l'avenir des zones de Verson (Mesnillière et PARO).

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS

M. LE BOURGEOIS

Obligation de tri sélectif sur le domaine public

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) vise notamment le développement du geste de tri en dehors du domicile. Elle prévoit :

- La généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025 de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles de tri jaunes permettant cette collecte séparée ;
- Les objectifs de collecte pour le recyclage des bouteilles en plastique pour boisson issues de la consommation hors foyer en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de 77% en 2025 et 90% en 2029 ;
- Le renforcement des obligations de tri et la collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Mme de PANTHOU :

Commission Habitat-Gens du voyage (17 avril 2021) : Il a été question de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui fixe pour Caen la mer des obligations. La commune de Verson n'est pas concernée directement puisque seules les communes de plus de 5000 habitants doivent figurer dans ce schéma.

En revanche, au vu des besoins identifiés, il a été proposé de fixer pour la ville de Blainville S/Orne une obligation de création d'un terrain familial locatif pour des gens du voyage en voie de sédentarisation. Ce genre de terrain comprend une pièce destinée au séjour pour chaque emplacement et doit se situer à proximité des équipements et services, au sein d'une zone urbanisable, d'où l'importance du lieu d'implantation.

Par ailleurs, une étude de l'AUCAME (Agence d'Urbanisme de Caen Métropole Normandie) sur la vacance des logements indique que Verson a moins de 2,9 % de logements vacants.

M. MONSIMIER :

Des sujets en cours qui vont concerner la commune de Verson, ont été vus lors des :

- Commission Environnement du 14/04/2021

- L'enquête auprès des communes sur les projets de transition écologique.
La synthèse servira aussi à l'élaboration du projet de territoire.

- Les déchets ménagers : réflexion sur la tarification incitative
L'étude de faisabilité à venir sur tout le territoire du SYVEDAC.

- Commission Environnement du 19/05/2021

- Le service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

L'enquête réalisée en avril est en cours de dépouillement, et une création est envisagée à l'automne 2021. Par ailleurs, la participation financière des communes intéressées sera sollicitée pour compléter les financements (ADEME, FNCCR)

Et les 10 et 11 mai 2021 des rencontres ont été organisées par la technicienne de rivière et le Bureau d'Etudes avec les propriétaires riverains pour expliquer le projet de restauration de la continuité écologique sur l'Odon et recueillir des avis sur les options proposées.

POLITIQUE EDUCATIVE : TARIFS PERISCOLAIRES

Garderie périscolaire :

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative et la démocratie participative, explique que la commune doit définir, comme chaque année, des tarifs pour la garderie périscolaire.

Dans le cadre de la convention Prestation Sociale ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la commune est dans l'obligation de réviser ses tarifs de garderie afin de répondre aux exigences de celle-ci.

Les tarifs ont donc été ajustés et le forfait au trimestre est reconduit, avec les mêmes ajustements. Les trimestres sont définis selon les dates suivantes :

- 1^{er} septembre au 31 décembre,
- 1^{er} janvier au 31 mars,
- 1^{er} avril aux vacances estivales.

Toute demi-heure débutée est facturée.

Par ailleurs, pour tout retard des parents au-delà de 18h30, un supplément de 5,00 € est facturé pour chaque quart d'heure entamé.

Les tarifs ont été examinés lors de la commission « politique éducative » qui s'est réunie le 18 mai 2021.

Les tarifs proposés à compter du 1^{er} septembre 2021 sont les suivants :

Tarifs Garderie		
Tarifs horaires à la 1/2 heure		
Quotient familial	Versonnais	hors Versonnais
Inférieur à 321	0,69 €	0,97 €
Entre 321 et 620	0,99 €	1,04 €
Entre 621 et 820	1,11 €	1,11 €
Entre 821 et 1100	1,18 €	1,18 €
Supérieur à 1100	1,25 €	1,25 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	

Tarifs forfaits au trimestre		
Quotient familial	Versonnais	hors Versonnais
Inférieur à 321	67,79 €	140,96 €
Entre 321 et 620	93,97 €	140,96 €
Entre 621 et 820	107,39 €	155,05 €
Entre 821 et 1100	120,82 €	169,15 €
Supérieur à 1100	139,28 €	194,65 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	

Considérant la proposition de modification des tarifs de la garderie périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de la garderie périscolaire effectifs au 1^{er} septembre 2021 selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.
- D'appliquer aux fratries dont un enfant est en classe ULIS les mêmes tarifs que pour les enfants résidant à Verson.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CLSH :

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative et la démocratie participative, indique que la commune redéfinit, comme chaque année, les tarifs pour le CLSH.

Le CLSH est ouvert aux Versonnais et enfants scolarisés à Verson ainsi qu'aux Tourvillais et enfants scolarisés à Tourville-sur-Odon, commune participant au financement du centre de loisirs.

Dans le cadre de la convention Prestation Sociale ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la commune est dans l'obligation de réviser les tarifs du CLSH afin de répondre aux exigences de celle-ci.

Les tarifs ont été examinés et ajustés lors de la commission « politique éducative » qui s'est réunie le 18 mai 2021.

Les tarifs proposés à compter du 1^{er} septembre 2021 sont les suivants :

Tarifs CLSH			
Versonnais et communes conventionnées			
Régime Général et assimilés et hors Régime Général			
Quotient familial	Journée complète	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	11,72 €	4,45 €	7,27 €
Entre 321 et 620	12,74 €	4,84 €	7,90 €
Entre 621 et 820	14,07 €	5,35 €	8,72 €
Entre 821 et 1100	15,41 €	5,85 €	9,55 €
Supérieur à 1100	16,43 €	6,24 €	10,19 €

Hors Versonnais			
Régime Général et assimilés et hors Régime Général			
Quotient familial	Journée complète	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	14,06 €	6,17 €	10,07 €
Entre 321 et 620	15,29 €	6,56 €	10,70 €
Entre 621 et 820	16,89 €	7,22 €	11,78 €
Entre 821 et 1100	18,49 €	7,87 €	12,83 €
Supérieur à 1100	19,72 €	8,53 €	13,91 €

De plus, il est nécessaire d'établir des tarifs pour la facturation des mini-camps et des stages facultatifs. La facturation aux familles se fait selon le coût réel de l'activité et en appliquant la tarification modulée, comme suit :

TARIFS des stages et mini-camps		
Quotient familial	Versonnais	hors Versonnais
Inférieur à 321	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 321 et 620	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 621 et 820	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 821 et 1100	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Supérieur à 1100	100 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*

*coût réel global : coût de la totalité du service incluant les activités, le transport, l'alimentation et l'hébergement

Considérant la proposition de modification des tarifs pour le CLSH à partir du 1^{er} septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs du CLSH effectifs au 1^{er} septembre 2021 selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.
- Que pour les mini-camps facultatifs, effectués lors des vacances scolaires, il sera facturé aux familles, en plus du tarif journalier, le coût réel de l'activité pour les Versonnais avec une modulation selon le quotient familial et le coût réel du service pour les hors Versonnais.
- Que pour les stages facultatifs à l'extérieur du centre de loisirs (équitation, piscine, etc.), il sera facturé aux familles, en plus du tarif journalier, le coût réel de l'activité pour les Versonnais avec une modulation selon le quotient familial et le coût réel du service pour les hors Versonnais.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Mme Desmorteux demande pourquoi il n'est pas question d'ATV. M. Gué répond qu'il va en être question dans la suite du conseil.

Tarifs de la restauration scolaire

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative et à la démocratie participative, explique qu'il est nécessaire de réviser et d'actualiser les tarifs pour la restauration scolaire.

Les tarifs ont été examinés lors de la commission « politique éducative » qui s'est réunie le 18 mai 2021. Il a été proposé une augmentation de 2,5% pour tenir compte, entre autres, de l'intégration des exigences de la loi EGalim dans le nouveau contrat de restauration scolaire.

Ainsi, les tarifs proposés à compter du 1^{er} septembre 2021 sont les suivants :

Tarifs Restauration Scolaire		
Quotient familial (QF)	Versonnais	hors Versonnais
Inférieur à 321	0,97 €	4,89 €
Entre 321 et 620	2,20 €	4,95 €
Entre 621 et 820	3,19 €	5,54 €
Entre 821 et 1100	3,54 €	5,61 €
Supérieur à 1100	4,27 €	6,07 €
Repas exceptionnel	6,29 €	6,29 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	
Repas adulte	5,47 €	5,54 €

Considérant la proposition de modification des tarifs pour la restauration scolaire des écoles Victor Hugo et Françoise Dolto,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de la restauration scolaire des écoles Victor Hugo et Françoise Dolto effectifs au 1^{er} septembre 2021 selon le tableau présenté ci-dessus.
- D'appliquer aux fratries dont un enfant est scolarisé en classe ULIS les mêmes tarifs que pour les enfants résidant à Verson.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POLITIQUE EDUCATIVE : CONVENTION RAM

Madame Delbecque, maire-adjointe en charge de la Petite enfance, du centre de loisirs et de l'accueil des jeunes, rappelle que la commune de Tourville-sur-Odon gère le Relais d'Assistants Maternels (RAM), confié à la Mutualité française, pour le compte des trois communes de l'ex-communauté de communes des Rives de l'Odon : Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson. En 2020 la convention existant avec la commune de Tourville-sur-Odon pour participer au financement du fonctionnement du RAM n'avait été renouvelée que pour une durée de 1 an, compte-tenu de l'incertitude relative à la gestion du RAM par la Mutualité française au-delà de 2020.

La Mutualité française ayant décidé de maintenir son contrat il est proposé aujourd'hui de renouveler la convention de participation financière de la commune envers Tourville-sur-Odon pour une durée de quatre ans (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024).

- Il est convenu de fixer la participation annuelle de chaque commune au prorata du nombre d'habitants afin de contribuer au financement des charges de fonctionnement du RAM qui s'élèvent à 16 435,00 €. La participation 2021 de Verson auprès de Tourville-sur-Odon s'élèvera à 9 459,00 €. (Mouen participe à hauteur de 4 178,00 € et Tourville pour 2 798,00 €).

Vu la convention en annexe présentée au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Tourville-Sur-Odon et la commune de Mouen au RAM de l'Odon, selon les modalités prévues ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POLITIQUE EDUCATIVE : CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL JEUNES

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative et la démocratie participative, explique que, suite au départ en disponibilité de l'animateur de l'Accueil Collectif de Mineurs « Anime Tes Vacances » il était nécessaire de considérer deux options : soit procéder au remplacement du directeur par un contrat court, soit solliciter des associations proposant ce service.

Du fait du peu de candidatures de qualité reçues pour pourvoir ce poste, il est apparu que la meilleure solution serait de recourir à une association pour l'organisation de l'Accueil Jeunes. Deux propositions différentes ont été étudiées, émanant respectivement de la Ligue de l'enseignement et de l'association Familles rurales. C'est cette dernière proposition qui a retenu l'attention.

Considérant les éléments présentés et considérant le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'association Familles rurales pour assurer l'organisation d'un Accueil Jeunes,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Echanges :

Mme Roux s'étonne qu'une rencontre soit organisée seulement le 7 juin pour un démarrage des activités le 9 juin, cela lui paraît court. M. Gué répond qu'il y aura une montée en puissance progressive des activités.

M. Le Rétif demande quel budget cela va représenter. M. Gué répond que le budget s'établit à 39 000 €, ce qui est similaire, en proportion, à celui de 2019. Il précise que l'adhésion est annuelle et qu'ensuite « on vient quand on veut » et que les repas du midi sont compris dans le prix.

Mme Roux s'étonne que dans l'article 5 de la convention il ne soit pas mentionné, dans la composition du comité de pilotage mis en place, le nombre exact de représentants de la commune. M. Gué répond qu'à minima il y aura le président de la commission et M. de Cussy. M. Gué souhaiterait que 2 membres de la commission politique éducative se mobilisent aussi.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE EDUCATIVE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA PREPARATION ET LA LIVRAISON DE REPAS AUX ECOLES DE VERSON ET DE TOURVILLE-SUR-ODON

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative et la démocratie participative, indique que par délibération n°06-03-21 du 8 mars 2021 le conseil municipal a donné son accord pour le lancement de la procédure de renouvellement du marché de restauration scolaire via un groupement de commande avec la commune de Tourville-sur-Odon et a autorisé le lancement de la consultation des entreprises.

Cette consultation s'est déroulée du 23 mars au 23 avril 2021 sous la forme d'une procédure formalisée (accord-cadre). Trois entreprises ont répondu. Une analyse des offres a ensuite été faite selon les

critères prévus au cahier des charges fourni aux entreprises puis présentée en commission d'appel d'offres lors de la réunion du 19 mai 2021. La CAO a choisi de retenir l'entreprise CONVIVIO.

Vu la délibération n°06-03-21 du 8 mars 2021,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 19 mai 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec l'entreprise CONVIVIO ;
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter et missionner l'entreprise retenue ;
- D'autoriser Madame la Maire à mandater toutes les dépenses nécessaires dans le cadre de cette prestation ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

ACTION SOCIALE : CONVENTION AVEC LA BACER POUR LA MISE EN PLACE D'UN BAC DE RECUPERATION DE VETEMENTS

Madame De Panthou, maire-adjoint en charge de la solidarité et de l'action sociale, présente un projet de convention avec la BACER qui prévoit l'implantation, à titre gracieux, d'un conteneur de collecte de dons de vêtements et accessoires. Ce conteneur pourrait être installé sur la voie publique, à côté du Carrefour Contact de Verson.

Considérant les éléments présentés et le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec la BACER ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

ACTION SOCIALE : CONVENTION AVEC LA CHIFFO POUR LA MISE EN PLACE D'UNE BORNE D'APPORT VOLONTAIRE DE TEXTILES

Madame De Panthou, maire-adjointe en charge de la solidarité et de l'action sociale, présente le projet de convention avec la CHIFFO qui prévoit l'implantation, à titre gracieux, d'une borne d'apport volontaire de textiles, linge de maison et chaussures en vue d'assurer leur revalorisation. Ce conteneur pourrait être installé sur un terrain privé communal, devant les services techniques de la commune de Verson.

Considérant les éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec la CHIFFO ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Echanges :

Mme Roux demande si positionner 2 conteneurs ce n'est pas trop. Mme de Panthou répond que c'est Caen la mer qui a un partenariat avec la BACER et que la commune de Verson a davantage l'habitude de travailler avec la Chiffo.

RESSOURCES HUMAINES : INDEMNITE D'ELECTION

Madame DONATIN informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin d'allouer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) à l'agent non bénéficiaire des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) qui participe à l'organisation du scrutin pour les élections départementales et régionales de juin 2021.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),
- Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (IFTS),
- Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,
- Vu l'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
- Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les autres (IFTS),
- Considérant que le montant de l'IFCE est calculé dans la limite :
 - ↳ d'une enveloppe globale obtenue en multipliant le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie = 1091,71 €*), elle-même assortie d'un coefficient variant de 0 à 8, par le nombre de bénéficiaire, et
 - ↳ dans la limite, par agent, d'une somme au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*),

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer un coefficient de 3,70, ce qui portera l'IFCE à 336,60 €.

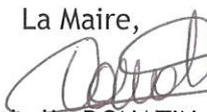
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête le montant de l'IFCE à 336,60 €,
- Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire au versement de cette indemnité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à 23h15

La Maire,

Nathalie DONATIN

